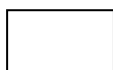
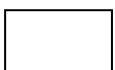


<p><b>SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</b></p> <p><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</b></p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p><b>Le 10 juillet 2019</b></p> <p><b>Sous la présidence de M. Michel HABIG</b></p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p><b>Membres présents :</b> Françoise BOOG, Michel HABIG, René MATHIAS, Corinne SICK, Gilbert VONAU, Jean-Pierre WIDMER, Cécile MAMPRIN, Claude CENTLIVRE, Roland HUSSER, Christian MICHAUD, Didier VIOLETTE, Alain GRAPPE, René GROSS, Marc JUNG, Francis KLEITZ, Christine MARANZANA, Michel HAENNIG (Suppléant de Roland MARTIN), Georges WINTERHALTER (Suppléant de Angélique MULLER), Jean-Marie REYMANN, André SCHLEGEL, Jean-Luc GALLIATH (Suppléant de Nella WAGNER), André WELTY.</p>
<p>Membres élus : 39</p>	
<p>Membres présents : 22</p>	
<p>Membres absents : 17</p>	<p><b>Membres excusés et représentés :</b> Roland MARTIN, Angélique MULLER, Nella WAGNER, Patrice FLUCK (pouvoir à Michel HABIG), Alain FURSTENBERGER (procuration à René GROSS).</p>
<p>Excusés : 17</p>	<p><b>Membres excusés et non représentés :</b> Bernard HOEGY, Gilbert MOSER, Patrice WERNER, Pascal Di Stefano, Serge LEIBER, Edouard LEIBER, Aimé LICHTENBERGER, Gérard SCHATZ, Jean-Pierre TOUCAS, Alain DIOT, Fernand DOLL, Jean-Jacques FISCHER, Guy HABECKER, Maurice KECH, Joseph WEISSBART.</p>
<p>Suppléants : 3 Procurations : 2</p>	
<p>Date de la convocation : 02/07/19</p>	<p><b>Non membres invités et excusés :</b> Karine PAGLIARULO, Jean-Paul OMEYER, Marie-Anne FIEGENWALD, Pascal MUNCH, Éric GILBERT.</p> <p><b>Assistaient en outre à la séance :</b> M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller Daniel MERIGNARGUES, Betty MULLER, Robin KOENIG, Jacques CATTIN.</p>



## ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du Procès-Verbal
- 2 - Etat d'avancement du SRADDET
- 3 - Mise en œuvre du SCoT : indicateurs
- 4 - Gestion du Syndicat Mixte
  - 4.1 – Recrutement d'un instructeur ADS
  - 4.2 – Départ d'un instructeur ADS
  - 4.3 – Dématérialisation des actes comptables
- 5 – Autorisations du droit des sols
- 6 - Suivi des documents d'urbanisme locaux et des projets d'aménagement
- 7 – Informations, divers et échanges



## CONSEIL SYNDICAL 10 juillet 2019

Monsieur le Président Michel HABIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents, dont M. le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, le Député Jacques CATTIN, la Conseillère Départementale Betty MULLER. La séance est ouverte à 19h15.

Monsieur le Président Michel HABIG procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

### **POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

*Le Conseil Syndical valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Syndical du 04 avril 2019.*

### **POINT 2 - ETAT D'AVANCEMENT DU SRADDET**

Comme indiqué lors des derniers Conseils Syndicaux, depuis plus d'un an la Région Grand Est conduit la procédure d'élaboration du SRADDET, document de planification qui précisera la stratégie régionale et déterminera les objectifs et règles fixés par la Région en matière d'aménagement du territoire. Pour rappel, le SRADDET s'imposera au SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le 14 janvier dernier, nous avons été sollicités par la Région pour émettre un avis sur le projet de SRADDET arrêté. Le Bureau du SCoT a émis un avis défavorable le 11 avril 2019 avec des observations sur les règles suivantes :

- Règle N°16 : Réduction de la consommation foncière
- Règle N°25 : Limitation de l'imperméabilisation des sols
- Règle N°8 : Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue

Ainsi qu'une remarque concernant l'absence d'étude d'impact sur le territoire.

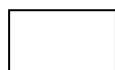
*M. Francis KLEITZ évoque qu'il convient de prendre en compte le réchauffement climatique et le fait que la Région a déjà commencé à modifier des éléments en ce sens pour une future version du document. M. Marc JUNG rappelle que cela ne fait pas partie des documents soumis à l'enquête publique en cours.*

*Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations*

### **POINT 3 - MISE EN ŒUVRE DU SCoT : INDICATEURS**

L'Article L143-28 du code de l'urbanisme prévoit que l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, au plus tard six ans après son approbation, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

L'évaluation permet de faire le point sur les décisions politiques prises à un instant T dans une situation donnée. Elle s'inscrit dans la continuité du projet politique porté par les Elus. Le portage politique de cette évaluation constitue une garantie de son efficacité, pour questionner à nouveau le territoire et raviver le débat politique en vue de l'évolution future du SCoT. L'évaluation constitue dans



ce sens une démarche considérable pour la dynamique d'une politique publique, dans le but d'éclairer la prise de décision des acteurs locaux.

La présentation, avec à l'appui un Power Point, de ce suivi se fera en 3 points :

- Explication de la méthodologie
- Explication du Tableau de bord
- Analyse des premières tendances : Démographie, Habitat, Economie

Le Power Point et les documents présentés vous seront transmis par mail en mairie après le Conseil Syndical.

*Durant cette présentation, plusieurs points ont été soulevés :*

- *M. Francis KLEITZ évoque une corrélation entre le taux de chômage par commune et le taux de logements sociaux. Il suggère une mise en rapport de ces deux éléments.*
- *Les cartes présentant le trafic routier en moyennes journalières annuelles et estivales ne faisant pas apparaître les données pour l'A35, M. Michel HABIG demande de compléter cela avec cet élément, notamment sur les deux points suivants : Ensisheim et Niederhergheim*
- *Ne possédant pas de SIG (Système d'Information Géographique), une étude sur la consommation foncière pourra éventuellement être commandée auprès d'un cabinet d'étude pour le bilan des 6 ans. M. Michel HABIG souligne qu'une vérification sera à effectuer sur l'existence éventuelle d'une étude similaire afin de ne pas refaire ce qui a déjà été fait.*

*M. Michel HABIG demande aux délégués à ce qu'ils sensibilisent leur commune à bien transmettre leurs données à Mme Fiona MACRI pour qu'elle puisse effectuer au mieux l'analyse des indicateurs. Il félicite Mme Fiona MACRI pour le travail fourni et pour cette présentation des indicateurs du SCoT.*

***Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.***

## **POINT 4 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE**

---

### **Point 4.1 – Recrutement d'un instructeur ADS**

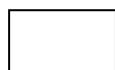
Le service instruction des autorisations du droit des sols comptabilise 4 postes d'instructeurs. Actuellement, uniquement trois des postes sont pourvus. Un nouvel instructeur a donc été recruté, il s'agit de Monsieur JUNG Gauthier qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

***Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.***

### **Point 4.2 – Départ d'un instructeur ADS**

Suite au départ, le 24 août prochain, de Marion FRICKERT, instructrice au service des autorisations du droit des sols, il s'avère nécessaire d'adapter les moyens de fonctionnement et de procéder au recrutement d'un instructeur pour son remplacement.

Le Président précise que, dans le cas où aucun fonctionnaire ne correspondrait au profil, il serait nécessaire de recruter un agent non-titulaire sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.



Le profil de poste est le suivant :

Lieu de travail : GUEBWILLER

Durée de travail : temps complet

Début du contrat (prévisionnel) : 26 août 2019

Rémunération : cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs

Catégorie : C ou B (fonctionnaire ou non titulaire)

Filière : administrative

#### **MISSIONS**

- Assurer l'instruction des autorisations et des déclarations liées au droit des sols et le suivi des dossiers (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...)
- Préparer les actes administratifs et les courriers inhérents aux actes d'urbanisme ;
- Renseigner et assister le public et les pétitionnaires ;
- Traiter le pré contentieux et suivi du contentieux ;
- Suivre l'action foncière ;
- Assurer des suivis statistiques ;
- Renseigner sur le document d'urbanisme ;
- Assurer une veille sur l'évolution du droit de l'urbanisme ;
- Suivre les dossiers d'urbanisme règlementaire, opérationnel et de planification ;
- Participer à l'élaboration des projets ou études en lien avec l'urbanisme.

#### **PROFIL**

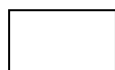
Compétences requises (ou à acquérir) :

- Formation en droit de l'urbanisme ou expérience confirmée dans un poste similaire ;
- Bonne connaissance du droit de l'urbanisme et des réglementations connexes (construction, habitation, environnement, droit civil, ...) ;
- Maîtrise de l'exploitation de documents techniques (lecture et analyse des plans de géomètres, d'architectes, etc....) ;
- Maîtrise des outils informatiques (WORD, EXCEL), et plus particulièrement de logiciels d'instruction (par exemple : GEOAds) ;
- Vous avez de la rigueur et le sens de l'organisation ;
- Sens des relations humaines (contact avec les élus et partenaires extérieurs, travail en équipe) ;
- Titulaire du permis B.

*Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, le Conseil Syndical valide la création d'un poste de catégorie B ou C, titulaire ou non titulaire, pour assumer le poste d'instructeur du droit des sols*

### **Point 4.3 – Dématérialisation des actes comptables**

Suite à une réunion organisée par le Trésor Public de Soultz avec la DDFIP du Haut-Rhin, le 24 juin 2019, il est apparu que le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon n'a pas terminé son



processus de dématérialisation conformément à la réglementation en vigueur avec l'absence de signature électronique des actes comptables.

La signature électronique apposée sur un ensemble de données permet de garantir l'intégrité des données transmises, la non répudiation des données signées et l'authenticité de leur émetteur.

Dans ce cadre, un devis a été demandé au prestataire DOCAPOST FAST, en charge de la dématérialisation des actes administratifs et arrêtés soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin, pour compléter l'offre déjà souscrite auprès de leurs services.

***Le Conseil Syndical, à l'unanimité :***

- *Décide de procéder à la dématérialisation totale des pièces comptables ;*
- *Donne son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre le SCoT et FAST (DOCAPOST) ;*
- *Autorise le Président à signer tous les documents y afférent.*

## **POINT 5 – AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

---

Vous trouverez ci-dessous l'état récapitulatif des dossiers traités par le service instructeur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Rappel :

- 4 instructeurs
- 40 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 53 945 habitants

Actes traités par le service ADS :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclarations préalables
- Certificats d'urbanisme informatifs et opérationnels
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impôts

Nombre de dossiers par an :

2016 : 1744

2017 : 2545

2018 : 2443

Nombre de dossiers/agent/mois :

Nombre de dossiers théoriques en moyenne par an par agent : 42

*Moyenne du nombre de dossiers traités par agent :*

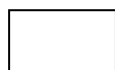
2015 : 66

2016 : 61

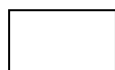
2017 : 67

2018 : 83

2019 : 104



	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers pièces manquantes	Nombre de dossiers total traités	Nombre de DP	Nombre de PC	Nombre de PA	Nombre de CU	Nombre de PD	Nombre de dossiers par agent	
<b>2015</b>	<b>842</b>	<b>352</b>	<b>1194</b>	<b>300</b>	<b>157</b>	<b>13</b>	<b>359</b>	<b>12</b>	<b>66</b>	
Juillet	185	99	284	64	40	2	74	5	95	
Aout	99	40	139	46	9	3	41		46	
Septembre	133	63	196	49	27	3	53	1	65	
Octobre	144	47	191	48	24	1	67	3	64	
Novembre	147	51	198	50	25	0	70	2	66	
Décembre	134	52	186	43	32	4	54	1	62	
<b>2016</b>	<b>1744</b>	<b>591</b>	<b>2335</b>	<b>646</b>	<b>297</b>	<b>10</b>	<b>766</b>	<b>26</b>	<b>61</b>	
Janvier	109	45	154	41	21	0	44	3	51	
Février	147	72	219	60	35	0	52	0	73	
Mars	151	49	200	56	25	0	67	3	67	
Avril	161	67	228	68	22	1	68	2	76	
Mai	137	46	183	58	20	0	55	4	61	
Juin	179	70	249	67	36	0	70	6	83	
Juillet	167	43	210	52	31	1	80	3	70	
Août	119	26	145	45	17	0	57	0	41	
Septembre	167	55	222	73	20	1	71	2	63	3,5 ETP
Octobre	137	26	163	45	23	2	66	1	47	
Novembre	137	62	199	45	23	2	66	1	57	
Décembre	133	30	163	36	24	3	70	1	47	
<b>2017</b>	<b>2545</b>	<b>650</b>	<b>3213</b>	<b>934</b>	<b>505</b>	<b>20</b>	<b>1042</b>	<b>44</b>	<b>66,0833</b>	
Janvier	194	51	245	54	43	1	93	3	70	3,5 ETP
Février	187	64	251	64	41	1	79	2	72	
Mars	267	64	331	106	47	0	108	6	74	
Avril	251	57	308	108	44	2	92	5	68	4,5 ETP
Mai	222	52	274	83	43	3	89	4	61	
Juin	243	67	295	91	57	1	90	4	66	
Juillet	212	62	279	77	53	2	79	1	62	
Août	181	42	243	85	23	2	68	3	54	
Septembre	212	56	254	83	27	2	93	7	56,4	
Octobre	211	52	267	71	36	2	98	4	76,2	3,5 ETP
Novembre	205	49	257	63	47	3	90	2	73,4	
Décembre	160	34	209	49	44	1	63	3	60	
<b>2018</b>	<b>2443</b>	<b>648</b>	<b>3090</b>	<b>890</b>	<b>484</b>	<b>28</b>	<b>998</b>	<b>45</b>	<b>82,6667</b>	
Janvier	190	53	224	70	38	2	76	6	64	
Février	202	61	255	78	47	2	74	1	64	4 ETP
Mars	235	65	296	89	46	1	93	6	93	3,2 ETP



Avril	<b>247</b>	68	<b>312</b>	87	39	4	110	7	<b>104</b>	3 ETP
Mai	<b>236</b>	79	<b>304</b>	93	53	3	82	5	<b>101</b>	
Juin	<b>223</b>	65	<b>302</b>	83	38	3	97	2	<b>101</b>	
Juillet	<b>224</b>	58	<b>289</b>	67	53	3	98	3	<b>96</b>	
Aout	<b>150</b>	31	<b>208</b>	55	27	1	66	1	<b>69</b>	
Septembre	<b>167</b>	33	<b>198</b>	72	19	1	71	4	<b>66</b>	
Octobre	<b>234</b>	56	<b>267</b>	87	46	2	95	4	<b>89</b>	
Novembre	<b>202</b>	44	<b>258</b>	71	34	4	91	2	<b>86</b>	
Décembre	<b>133</b>	35	<b>177</b>	38	44	2	45	4	<b>59</b>	
<b>2019</b>	<b>1255</b>	<b>345</b>	<b>1572</b>	<b>461</b>	<b>244</b>	<b>8</b>	<b>515</b>	<b>27</b>	<b>104,32</b>	
Janvier	<b>174</b>	48	<b>209</b>	52	27	2	90	3	<b>69,6</b>	
Février	<b>216</b>	61	<b>264</b>	91	41	2	76	6	<b>88</b>	
Mars	<b>296</b>	75	<b>357</b>	111	56	1	120	8	<b>119</b>	
Avril	<b>333</b>	98	<b>408</b>	126	70	1	131	5	<b>134</b>	

\*Mai 2019: comptage en cours

\*Nombre de dossiers théoriques par agent par mois : 42

M. Michel HABIG regrette le nombre de pièces manquantes dans les dossiers et demande aux communes de veiller à la complétude des dossiers avant envoi au SCoT. Il donne la parole à Mme Sophie ULM, responsable du service d'autorisations du droit des sols.

Sophie ULM indique que le service allait bien, que celui-ci fonctionnait à flux tendu notamment au mois de mars et avril, une stabilisation a été observée au mois de mai. Un pic du nombre de dossiers est à prévoir au mois de juillet comme les années passées. Les instructeurs essaient de garder le maximum d'avance possible afin que les communes aient le temps de signer les arrêtés et de les transmettre également aux pétitionnaires.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

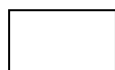
## **POINT 6 - SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX ET DES PROJETS D'AMENAGEMENT**

Le bureau du Syndicat Mixte du SCoT a rendu plusieurs avis :

- Par courrier daté du 27 février 2019, la commune de ROUFFACH a sollicité notre avis sur le projet de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux pour l'aménagement d'un Parc d'activités au lieu-dit « Hochsteinfeld ». Après analyse du projet en bureau, le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a rendu un Avis favorable le 25 mars 2019.
- Par courrier daté du 14 janvier 2019, la Région Grand Est a sollicité notre avis sur le projet de SRRADET arrêté. Après analyse du projet en bureau, le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a rendu un Avis défavorable le 11 avril 2019.

L'état d'avancement des procédures PLU/PLUi de notre territoire et des SCoT des territoires limitrophes :

- Approbation de la révision du PLU par le Conseil Municipal de GUNDOLSHEIM en date du 15 octobre 2018





- Approbation de la révision du PLU par le Conseil Municipal de EGUISHHEIM le 30 janvier 2019
- Approbation du PLU par le Conseil Municipal de HATTSTATT en date du 11 février 2019
- Approbation du PLU par le Conseil Municipal d'OSNBACH en date du 27 mai 2019

*Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.*

## **POINT 7 – INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES**

---

*M. Marc JUNG annonce au Conseil Syndical le recrutement à venir de M. Franck JOST en tant que directeur commun au SCoT et au PETR. M. Michel HABIG précise qu'ils ont eu quatre candidatures, dont deux excellentes et que M. Franck JOST apportera un vrai plus pour les deux collectivités.*

*M. le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES prend la parole pour remercier et féliciter Mme Fiona MACRI quant à sa présentation des indicateurs du SCoT. Il espère qu'elle pourra continuer à travailler en toute sérénité et l'encourage à continuer sur sa lancée.*

*M. Michel HABIG remercie l'Assemblée et clôture la séance à 20h15.*

